

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005587

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2693 Société : R.A.M

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : TAZI Madia

Date de naissance : 4/6/55

Adresse :

Tél. : 0561165657 Total des frais engagés : 300 + 100 = 400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23/12/2022

Nom et prénom du malade : Benyamin Tazi Age : 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Obstruction Pathologie : Obstruction

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : Obstruction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 27/12/22 Le : 27/12/22

Signature de l'adhérent[e] : Nicole

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/12/2012	Gr		300 Dhs	Dr. NAILA DRAGUI 22, Bd. El Oued Rdc. 1 Ain Seba - Casablanca 0522 21 60 00 / 0522 21 60 00

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie l'Ermitage Avenue l'Ermitage - 75017 Paris	23/12/2022	1010,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

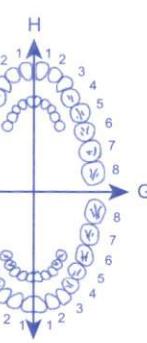
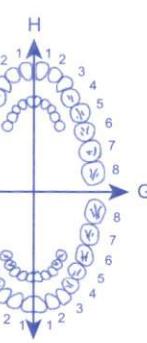
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 D ————— 00000000 35533411	G	Coefficient des travaux
	H	21433552 00000000 B ————— 00000000 11433553	G	Montants des soins
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**CABINET
DERMATOLOGIQUE
ESTHETIQUE & LASER**
Docteur Naïla Draou

Doctorat et spécialité à la faculté de médecine de Casablanca
Diplôme de Cosmétologie Médecine Esthétique et Lasers à La Faculté de Médecine de Besançon (France)

Maladies de la peau • Cheveux • Ongles • Chirurgie Dermatologique • Mésothérapie • Microneedling
Laser épilatoire • Laser CO2 • Toxine Botulique • Comblements • Peeling • Rajeunissement non invasif

23/12/22

NADIA Tazi

LOT : 076
PER : JUN 2025
PPV : 76 DH 20

LOT : 076
PER : JUN 2025
PPV : 76 DH 20

②

Dry ster *Pharmacie l'Ermitage*
Avenue l'Ermitage - Casablanca
(ex Pôle)

60.00

1 g → l'ongle rosâtre
dur 2h et refaire

1x1g ⏵ 1 min

③

Dix Dux 100.000 VI

10.30 X 6

1 → 115J X 3

1 → 11 min X 3

④

Mycoglu 150mg

26.20 X 3

1 gel 1 semaine

LOT : 076
PER : JUN 2025
PPV : 76 DH 20

3 m

(4) Loceryl solti flingère

321100 - is 8 a i /xem

(5) Dermigid en 7 nags attintz.

24.2

Pharmacie l'Ermitage

• Avenue l'Ermitage - Casablanca
Tunisie

/xem

Chausse,

Dr. Naila BRAOU
Dermologue Générologue
22, Bd. El Qods, Rd. J. Ben Slimane
Ain Chock - Casablanca
Tel. 0522 21 63 00 / 0522 21 21 08

84.20

Pharmacie l'Ermitage

• Avenue l'Ermitage - Casablanca
Tunisie

Maphar

Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml



SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar

Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml



SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar

Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml



SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar

Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml



SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar

Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml



SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar

Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml



SOL BUV

P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
ONYSTER PT UREE DM 10G
PPC : 260,00 DH

LOCERYL 5%
Vernis à ongles médicamenteux
Flacon de 2.5 ml
AMM N° 07 DMP/21/NCN
PPV : 321.00 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27182 Bouskoura-Maroc



6 118001 070381



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc